



école d'études sociales et pédagogiques · Lausanne  
haute école de travail social et de la santé · Vaud

# CERTIFICAT EN CURATELLES D'ADULTES

Certificate of Advanced Studies (CAS) HES-SO

---

**Module 1**

**Le droit de la protection de l'adulte**

***Volées hiver-printemps 2020 et automne 2020***

*En collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse  
des curatrices et curateurs professionnels (GL-ASCP)*

## OBJECTIFS ET BUTS

---

Le Certificat en curatelles d'adultes a pour but de permettre à des curateurs et curatrices expérimenté·e·s de se perfectionner professionnellement.

Il est orienté sur la connaissance du droit de la protection de l'adulte, le renforcement de la capacité d'intervention dans les situations juridico-administratives complexes et l'acquisition de nouvelles ressources pour faire face aux situations humainement éprouvantes. Ce certificat permet également aux participant·e·s d'actualiser leurs connaissances du réseau professionnel afin de traiter des situations complexes exigeant des compétences extrêmement variées.

Le Certificat en curatelles d'adultes est composé de trois modules de formation et d'un travail de certification :

- Module 1 - Le droit de la protection de l'adulte
- Module 2 - Protection sociale et économique, conditions de séjour en Suisse
- Module 3 - Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau

Les modules se déroulent de manière séquentielle.

Durant l'année académique 2019-2020, nous proposons deux nouvelles sessions du **module 1**, centré sur ***Le droit de la protection de l'adulte***, dont les objectifs sont les suivants :

- connaître le contexte et l'esprit du droit, et de manière approfondie les différentes mesures contenues dans celui-ci, en les articulant avec les droits fondamentaux des adultes en difficulté ;
- connaître de manière approfondie les règles matérielles et procédurales en matière de représentation et de protection de l'adulte ;
- articuler le droit avec la gestion des mandats, en tenant compte de l'organisation des services officiels et du contexte d'aide contrainte.

## **PUBLIC CIBLE**

---

Le CAS en curatelles d'adultes a été élaboré par la HETS&Sa-EESP en collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse des curatrices et curateurs professionnels (GL-ASCP) et la HEF-TS.

La formation s'adresse aux **curatrices et curateurs professionnel·e·s** expérimenté·e·s **ayant une pratique en cours** au niveau de la gestion de mandats de curatelles.

## **ORGANISATION DE LA FORMATION**

---

Il est possible de participer uniquement au module 1 consacré au droit de protection de l'adulte.

Au terme des 5 jours de formation, les participant·e·s reçoivent une attestation.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir 3 crédits ECTS en passant l'examen oral de fin de module.

## **CONDITIONS D'ACCES AU CAS EN CURATELLES D'ADULTE**

---

La réussite de l'examen du module 1 est nécessaire pour accéder à l'entier du CAS en curatelles d'adultes, sous réserve du nombre de places disponibles et des conditions d'accès réglementaires à cette formation<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour accéder au CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les candidat·e·s doivent notamment être en possession d'un titre d'une haute école ou jugé équivalent.  
Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un titre d'une haute école peuvent être admises sous certaines conditions.

## **DATES DES PROCHAINES VOLEE DU MODULE 1**

---

### **Module 1 : Le droit de la protection de l'adulte**

#### **Session hiver-printemps 2020**

Responsable du module : Anne-Françoise Pont Chamot

Durée : 5 jours

Crédits : 3 ECTS

Dates : 10, 11 février, 23, 24 mars et 6 avril 2020

Examen de validation du module : 26, 27 et 28 mai 2020

#### **Session automne 2020**

Responsable du module : Anne-Françoise Pont Chamot

Durée : 5 jours

Crédits : 3 ECTS

Dates : 7, 8 septembre, 5, 6 octobre et 2 novembre 2020

Examen de validation du module : 7, 8 et 10 décembre 2020

## **INTERVENANT-E-S**

---

Les enseignements sont dispensés par des professeur·e·s et maîtres d'enseignement de la HES-SO (domaine Travail social) et des universités. Dans le premier module interviendra principalement Philippe Meier, Professeur ordinaire à l'UNIL, spécialiste du droit de protection de l'adulte.

## **LIEU ET HORAIRE DE LA FORMATION**

---

Les cours ont lieu dans les locaux de l'EESP, chemin des Abeilles 14, à Lausanne. Les horaires sont de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

## **INSCRIPTION**

---

L'inscription se fait au moyen du bulletin d'inscription ci-joint qui est également téléchargeable sur le site internet de l'EESP.

Le délai d'inscription est fixé au :

- **27 novembre 2019** pour la **volée de l'hiver-printemps 2020**
- **3 juin 2020** pour la **volée de l'automne 2020**

Pour ce premier module, le nombre de participant·e·s est limité à 30 par volée.

## **CONDITIONS FINANCIERES**

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement. Les frais de formation doivent être acquittés au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

En cas de désistement, d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus, selon les délais susmentionnés, ne sont pas remboursés ou sont exigés.

## **FINANCE D'INSCRIPTION ET FRAIS DE FORMATION**

---

Finance d'inscription : CHF 200.- (payable au moment de l'inscription)

Frais de formation pour le module 1 : CHF 1'500.-

L'ouvrage « Meier, Ph. (2016). Le droit de la protection de l'adulte – Articles 360-456 CC. Genève-Zürich-Bâles : Editions Schulthess » est compris dans les frais de formation. Il sera distribué au début de celle-ci.

## **RENSEIGNEMENTS**

---

Haute école de travail social et de la santé - EESP - Lausanne

Unité de formation continue

Mme Noémie Duvanel, secrétaire

Chemin des Abeilles 14

CH - 1010 Lausanne

Tél. +41 (0)21 – 651 62 40

formation.continue@eesp.ch - [www.eesp.ch/ufc](http://www.eesp.ch/ufc)